

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ouverte à 20h à la mairie.

- ✓ **Membres présents :**
Tous les membres en exercice.
- ✓ Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- ✓ Le PV du dernier Conseil municipal est approuvé par tous les conseillers présents.
- ✓ M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour:

⇒ la création de 2 entrées charretières, rue Désiré Jacqueminet, pour un montant de 6 503,78 € HT par la société CTP

Ordre du jour :

1. Subventions :

Mme Karine HUART présente à l'assemblée les demandes de subventions déjà discutées lors de la dernière commission « Créer du lien » :

- il est proposé d'allouer une subvention de 80 € à l'association **Jeux nous des Liens**, qui se réunit 2 fois par mois (les mardis soirs à 20h) au foyer rural pour jouer à des jeux de société, afin de les aider à démarrer l'association.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré, d'allouer à l'association **Jeux nous des Liens** une subvention de 80 € au titre de l'année 2026.

- il est proposé d'allouer une subvention de 4 477 € à l'association **Yoopi**, qui organise les accueils de loisirs périscolaires les mercredis ainsi que les accueils extrascolaires durant les vacances scolaires auprès des enfants de Val-de-Vesle et des communes environnantes. 57 enfants de la commune y sont accueillis ce qui représente la somme de 78 €/an et par enfant.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents (moins la voix de Mme Eden LEICHTENAUER, présidente de l'association, qui ne prend pas part au vote) et après en avoir délibéré, d'allouer une subvention de 4 477 € à l'association **Yoopi** au titre de l'année 2026.

M. le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux remercient Eden LEICHTENAUER pour son investissement au sein de l'association **Yoopi**.

2. Emploi saisonnier :

M. le Maire propose, comme chaque année, de créer un poste saisonnier de 6 mois pour assurer les fonctions d'adjoint technique (entretien des espaces verts, des voiries, des bâtiments communaux et du matériel technique) durant les congés légaux ou pour surseoir au remplacement de l'agent titulaire en cas de maladie ou d'absence exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition faite par M. le Maire, et crée le poste de saisonnier à compter de ce jour.

Cet agent sera rémunéré sur la base de 35h/semaine au 1^{er} échelon de la catégorie C et du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, Echelle 1. M. le Maire est chargé du choix de l'agent pour ce poste.

M. le Maire informe les conseillers du départ en retraite de M. François POINSENET; un recrutement sur son poste sera bientôt lancé.

3. Fonds de soutien du Grand Reims - Convention :

Le Grand Reims a octroyé à la commune de Val-de-Vesle la somme de 37 261,71 € pour le réaménagement du Parc de la mairie. Une convention sera signée entre la commune et le Grand Reims.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte le fonds de soutien aux investissements communaux s'élevant à la somme de 37 261,71 € pour les travaux « renaturation du parc de la Mairie » et autorise M. le Maire à signer la convention d'attribution de fonds de soutien aux investissements communaux avec la Communauté Urbaine du Grand Reims.

4. Comptes Administratifs 2025 :

Ce point est reporté au prochain Conseil municipal

5. Achat de parcelles :

M. le Maire propose aux conseillers d'acquérir 2 parcelles sur la commune qui appartiennent au ministère des Armées. Il s'agit des parcelles :

- Z156 de 220 m²
- A109 de 2798 m²

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction (si elle aboutit) et le charge d'établir l'acte notarié auprès du notaire de la commune. Les frais notariés seront à charge de la commune.

6. Divers :

M. le Maire informe :

- que l'UPEM (Université Populaire d'Écologie de la Marne) organise la Fête de l'eau, le samedi 28 mars sur notre commune. Quelques animations sont déjà au programme comme :
 - ✓ la visite des marais de Courmelois avec Mélanie BRAILLON du Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne Ardenne
 - ✓ une conférence sur les PFAS (Les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, également appelées polluants éternels du fait de leur persistance dans l'environnement) avec Emmanuel GUILLON, professeur de chimie environnementale à l'URCA à 11h au foyer rural
 - ✓ Différents jeux sur le thème de l'eau près du foyer rural
 - ✓ Le spectacle « le sonneur à ventre jaune, ou la démocratie au secours du vivant » par la compagnie **Demain il fera jour** à 18h au foyer rural
 - ✓ Etc.

Le programme complet est à venir

La séance est levée à 20h50.